

CONSIDÉRANT QUE deux-cent soixante-quinze (275) électeurs et électrices ont fait connaître par écrit leur opposition audit projet de règlement dans les délais fixés, il s'en suit, en vertu de l'article 18 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, que le conseil doit tenir une assemblée aux fins d'entendre les personnes, sur le projet de règlement.

Toutefois, conformément à divers décrets et arrêtés du gouvernement du Québec, dont notamment le décret no 2020-049 du 4 juillet 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme, peut être remplacée par une consultation écrite annoncée au préalable par un avis public, auquel cas, cette consultation écrite est d'une durée de 15 jours. À cet effet, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 569-07-2020 pour pourvoir à une consultation écrite.

Par conséquent, toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits et déposer des documents par courrier ou par courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication du présent avis ou soit jusqu'au 6 août 2020 inclusivement, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, et cela en vue de l'adoption du règlement numéro P-2392.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 00, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville où les plans peuvent être agrandis.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no P-2392
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 14 juillet 2020

Suzanne Mireault, greffière